N° 13614*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LA DESTRUCTION, l'ALTERATION, OU LA DEGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

(1) A. VOTRE IDENTITE

Dénomination (pour les personnes morales) : **Energreen Production**
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : **2 Place du Pontiffroy - BP 20129**
Commune : **METZ**
Code postal : 57 014 Metz Cedex 01
Nature des activités : Mise en place de solutions de production d'énergies renouvelable
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DETRUITS, ALTERES OU DEGRADES

ESPECE ANIMALE CONCERNEE *Nom scientifique* Nom commun	Description
Insecte	
Lycaena dispar Cuivré des marais	Destruction d'habitats de reproduction et repos sur environ 0,8 ha
Oiseaux	
Lullula arborea Alouette lulu	Destruction temporaire d'habitats favorables sur environ 4,1 ha, avec 1 à 3 couples
Charadrius dubius Petit Gravelot	Destruction définitive d'habitats secondaires sur environ 2 ha, avec 1 couple potentiel

(2) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITE DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommage aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☑
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : **Aménagement d'un Parc photovoltaïque (cf dossier de dérogation)**

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION *

Destruction	☑	Préciser : **Débroussaillage, remblaiements, terrassements**
Altération	☑	Préciser : **Modification des conditions hydriques**
Dégradation	☑	Préciser : Risques sur habitats limitrophes

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNELS ENCADRANT L'OPERATION *

Formation initiale en biologie animale ☑ Préciser : Ecologue – assistance à maîtrise d'œuvre
Formation continue en biologie animale ☑ Préciser : Naturaliste expérimenté – assistance à maîtrise d'œuvre
Autre formation ..... ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION

Préciser la période : **Début des travaux de remblaiement automne 2023**
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DE DESTRUCTION, DALTERATION OU DE DEGRADATION

Région administrative : **Lorraine (Région Grand Est)**
Département : **Moselle (57) et Meurthe-et-Moselle**
Cantons : Moyeuvre-Grande et Val de Briey
Communes : Moyeuvre-Grande et Val de Briey

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos... ☑ Mesures de protection réglementaires ☐
Mesures contractuelles de gestion de l'espace..... ☑ Renforcement des populations de l'espèce ☐
Autres mesures ..... ☑ Préciser : voir liste suivante et dossier de dérogation

Mesures d'évitement et réduction (voir carte page 58) :
ME1 : Evitement d'un habitat patrimonial dans le cadre du projet photovoltaïque
ME2 : Evitement d'autres emprises d'habitats d'espèces dans le cadre du projet photovoltaïque
ME3 : Mise en place d'une clôture herbagère
ME4 : Matérialisation des limites d'emprises de travaux
MR1 : Réduction des opérations de remblaiement et de l'extension du parc
MR2 : Adaptation du projet et des clôtures en faveur de la faune
MR3 : Conception des milieux au sein de la centrale
MR4 : Organisation du chantier
MR5 : Mise en place d'abris pour les reptiles et autre faune
MR6 : Précautions vis-à-vis des plantes exotiques envahissantes
MR7 : Entretien favorable à la biodiversité en phase d'exploitation

Mesures de compensation (voir carte page 65) :
MC1 : Reconstitution d'habitats pour le Cuivré des marais
MC2 : Reconstitution d'habitats favorables pour le Petit Gravelot
MC3 : Entretien des sites de compensation et des autres zones préservées

Mesures d'accompagnement :
MA1 : Plantations en faveur des continuités écologiques et du paysage
MA2 : Création de mares
MA4 : Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de biodiversité
MA5 : Gestion écologique de la zone d'exclusion au sud-est

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
MA4 : Comptes rendus de réunions et d'interventions sur le terrain

Suivis pendant les travaux
Suivis post-implantation (sur 30 ans, au cours de huit années) : Rapport annuel lors de chaque suivi (n+1, n+3, n+5, n+10, n+15, n+20, n+25, n+30)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Metz le 07/07/2023 Votre signature